

SYNERGIE-AUDIT

111, rue Cardinet
75017 PARIS

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 COURBEVOIE

Membres de la Compagnie régionale de Versailles

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS SA

Société anonyme au capital de 9 918 287,50 Euros

Siège social : Tour de l'horloge

4, place Louis Armand

75012 PARIS

N° RCS : Paris B 393 010 467

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'augmentation de capital
avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011
(5^{ème} à 11^{ème} résolutions)

SYNERGIE-AUDIT

111, rue Cardinet
75017 PARIS

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 COURBEVOIE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'augmentation de capital
avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011
(5^{ème} à 11^{ème} résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 4.086.005 euros, réservée aux sociétés Frameliris, Verneuil Participations, Foch Investissement, Matignon, Invest Securities Corporate, Mery Sanson NP/USUF & Monsieur Alexandre Sanson, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital donnera lieu à l'émission de 1 485 820 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 2,75 € chacune et d'une prime d'émission unitaire de 0 €.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier :

- Les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- La sincérité des informations chiffrées tirées des comptes consolidés annuels 31 octobre 2010 et semestriels 30 avril 2011 arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet respectivement d'un audit et d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Société Française de Casinos S.A.
Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011
(5^{ème} et 11^{ème} résolutions)

SYNERGIE-AUDIT

111, rue Cardinet
75017 PARIS

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 COURBEVOIE

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du Conseil d'administration ;
- La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Paris et Courbevoie, le 10 octobre 2011

Les commissaires aux comptes

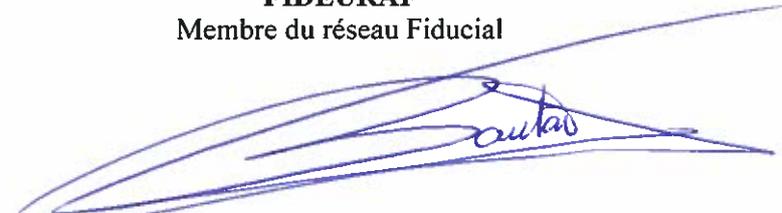
SYNERGIE-AUDIT



Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial



Jean Pierre BOUTARD